



Menaces sur la nuit parisienne ?

Ces derniers mois, plusieurs fermetures administratives d'établissements ont fait monter la pression auprès des exploitants, qui dénoncent « l'autoritarisme » de la préfecture de police.

PAR CHARLOTTE ROBINET

« **O**n n'a jamais vu ça ! C'est complètement dingue ! » Comme plusieurs de ses confrères, ce spécialiste de la nuit est très remonté. Il tient à garder l'anonymat, mais ne mâche pas ses mots sur l'objet de sa colère : ces fermetures « à tour de bras » qui touchent depuis peu les bars et établissements de nuit parisiens. « On a l'impression d'être sous une dictature... », dénonce-t-il.

En 2017, 210 bars, restaurants ou discothèques de la capitale ont connu une fermeture administrative temporaire (de 15 jours à 6 mois). Un chiffre en augmentation de -17,15 % par rapport à 2016, selon les chiffres fournis par la préfecture de police. Et pour le seul mois de janvier, 30 établissements de nuit ont été obligés de cesser leurs activités. Parmi eux, pas des moindres : les Nuits Fauves (XIII^e), fermé un mois à la suite de l'intoxication de trois personnes ayant consommé la « drogue du violateur », la Machine du Moulin Rouge (XVIII^e), fermé 15 jours après une bousculade dans la rue, ou l'Elysées Orient sur les Champs-Élysées (VIII^e), fermé deux mois après une rixe rue de Ponthieu « ayant son origine dans l'établissement ».

« C'EST UN ARRÊT DE MORT ÉCONOMIQUE »

En dehors de ces cas, d'autres lieux bien connus des noctambules, dans le VIII^e, le II^e, le I^{er} ou le IV^e, ont aussi été visés. « Nous ne comprenons pas cette sévérité subite », s'exclament en chœur les organisations syndicales, qui s'étonnent des motifs évoqués pour justifier ces décisions « prises de plus en plus sans concertation préalable ». « Tout le

Les sanctions prononcées



monde sait que la Machine du Moulin Rouge est un établissement tenu au cordeau. Qu'il soit sanctionné pour une rixe survenue à l'extérieur de ses murs, une seule fois, alors qu'il accueille toute l'année des milliers de personnes, nous semble clairement excessif », avance Rémi Calmon, directeur exécutif du syndicat Sneg & Co.

« Tous mes confrères ont une menace de fermeture sous le coude, les courriers se multiplient », rebondit ce propriétaire de plusieurs établissements, accusé pour sa part de « trouble à l'ordre public ». « On me menace de fermeture parce qu'un

couple de clients alcoolisés a insulté un policier en sortant de chez moi ! » Le courrier qu'il a reçu évoque également des nuisances sonores, après des plaintes de riverains.

Henri de Beauregard, avocat du SNDLL (Syndicat national des discothèques et lieux de loisirs), pointe du doigt, lui, la multiplication des fermetures courtes, pour 15 jours. « C'est une manœuvre destinée à court-circuiter la saisie du juge des référés », estime-t-il. « Et ça met en péril les clubs, qui doivent continuer à payer leurs salariés pendant cette période », abonde Bruno Blanckaert, vice-président de la chambre

syndicale des lieux musicaux et festifs : « 15 jours de fermeture, pour un établissement, c'est un arrêt de mort économique. »

Pour tenter de trouver une issue, plusieurs réunions avec la préfecture sont prévues d'ici à la fin du mois. « On espère très fort que les choses vont se pacifier », lâche l'un des exploitants. « S'il n'y a pas d'apaisement, nous déposerons un recours devant la cour de justice européenne pour contester le principe de validité des fermetures administratives », prévient Bruno Blanckaert. Car ce dispositif n'existe nulle part ailleurs en Europe. »

Le tapage nocturne en hausse dans le nord-est

« DES FERMETURES

administratives pour tapage nocturne, c'est toujours un échec », reconnaît Frédéric Hocquard. L'adjoint de la mairie de Paris chargé de la vie nocturne a lui aussi reçu les chiffres. « En 2017, il y a eu une augmentation des fermetures pour tapage nocturne, alors que cela faisait trois ans qu'on était sur une décrue », reconnaît le Monsieur Nuit de la Ville. « Mais la situation est contrastée selon les quartiers. Ces fermetures augmentent dans le XX^e, le XIX^e et le XVIII^e. En revanche, elles diminuent dans le X^e et le XI^e, là où on a mis en place une commission de régulation des débits de boisson. » Une structure qui réunit mairie, préfecture et organisations professionnelles pour « trouver des solutions au cas par cas, lorsqu'une infraction est signalée ». « Nous allons en mettre d'autres en place, dans le V^e et le XIII^e notamment », annonce l'élu. Frédéric Hocquard a également « fait remonter son inquiétude » à la préfecture de police sur les fermetures récentes d'établissements. « L'objectif à Paris, c'est de trouver un équilibre entre la vie festive et le respect des habitants. »

« Il faut que les gens comprennent que la fin de semaine, c'est la fête »

Benjamin, 30 ans, diplômé en affaires publiques

GRAND « AMATEUR » de la vie nocturne parisienne, Benjamin, 30 ans, connaît bien les lieux de fête de la capitale : des discothèques « bling-bling » au petit bar branché du XI^e, en passant par les bars ouverts 24 heures sur 24 comme celui du boulevard Saint-Germain (VI^e) où nous le rencontrons. Ces derniers temps, « il m'est arrivé de voir quelques affichettes sur certains établissements pour signaler leur fermeture », affirme ce jeune diplômé en affaires publiques. « Pour les noctambules, ce n'est pas trop grave, car on a d'autres endroits où aller, c'est pour le patron que c'est le plus embêtant. » Le jeune homme sait « qu'il y a souvent des problèmes de voisinage, dans des

quartiers comme le X^e ou le XI^e. « Il faut que les gens comprennent que la fin de semaine, c'est la fête. Dans mon quartier, rue des Canettes, il y a du bruit jusqu'au petit matin. »

QUAND LA MUSIQUE SONNE JUSQUE CHEZ LUI

Gérard, lui, est plus échaudé : son appartement est situé au-dessus d'un bar de nuit dans le IV^e, « ouvert sept jours sur sept jusqu'à 4 heures du matin », et dont il entend la musique de chez lui. « C'est très compliqué d'obtenir une fermeture administrative », souffle-t-il. Alors les multiplications récentes, il n'est pas contre, bien au contraire. Les avis sont plus partagés devant la Machine du

Moulin Rouge (XVIII^e). Samedi soir, ce groupe de jeunes qui fait la queue pour une soirée techno n'a pas remarqué plus de lieux fermés qu'avant. Pas même celle, toute récente, de la Machine. « Si un bar ou une discothèque est fermé, c'est qu'il doit y avoir une bonne raison », lance Hugo, avant de tempérer. « Enfin... ce ne doit pas toujours être facile, si les clients boivent trop ou font du bruit. » Océane, étudiante originaire de Menton (Alpes-Maritimes), est plus tranchée. « Il y a beaucoup de fermetures en province. Je ne savais pas qu'à Paris aussi. Il ne faudrait pas que ça arrive trop souvent », sourit la jeune femme, qui tient à ses soirées dans la capitale.

CH.R.



Boulevard Saint-Germain (VI^e), mardi. Habitant l'arrondissement, Benjamin connaît bien la nuit parisienne.



« Mon devoir est de faire appliquer la loi »

Michel Delpuech, préfet de police de Paris depuis 2017

Y a-t-il une volonté de votre part de faire preuve de plus de fermeté à l'égard des établissements de nuit ? MICHEL DELPUECH. Il y a une volonté d'appliquer la loi et de la faire respecter, au bénéfice de tous. Les décisions qui sont prises ont un fondement juridique, l'article L3332-15 du code de la santé publique, qui évoque des situations différentes, depuis le simple manquement à la réglementation des débits de boisson jusqu'aux faits criminels. La loi doit permettre aux établissements de fonctionner, elle doit aussi protéger les gens qui viennent y faire la fête et le droit à la tranquillité des riverains. C'est mon devoir de l'appliquer avec le juste équilibre.

Mais le nombre de fermetures est en hausse... Je sais bien que les esprits ont été marqués par la fermeture de deux établissements dans un délai bref, le 22 décembre pour les Nuits Fauves et le 28 décembre pour l'Elysées Orient. Ce qui a motivé ces décisions rapides, ce n'est pas le désir de fermeté, c'est la gravité des faits. En 2017, il y a effectivement eu plus de fermetures qu'en 2016. Peut-être parce qu'il y a eu plus de contrôles, de faits signalés... Au début de l'année 2016,



après les attentats, la vie nocturne s'était peut-être un peu ralentie... Ma volonté est de faire respecter la règle de droit et d'être assez dynamique sur ces sujets. C'est ce qui est attendu de la population. La majorité des fermetures est prononcée pour 15 jours. Est-ce un moyen d'éviter les recours en référé ? Cela n'a rien à voir. Un exploitant peut toujours s'adresser au juge des référés, dès que la décision de fermeture lui est notifiée. Il y a souvent des recours, et dans la majorité des cas, notre décision est confirmée par le juge. J'ajoute que ces mesures sont prises au terme d'une procédure contradictoire qui permet à l'exploitant de faire valoir ses arguments. Sauf dans certaines circonstances, où les faits sont d'une gravité telle qu'il y a « urgence

à prévenir le risque de trouble réitéré ».

Beaucoup de fermetures sont liées à des problèmes de nuisances sonores. Est-ce un sujet qui vous préoccupe plus particulièrement ?

Oui. Il faut se mettre à la place des riverains qui subissent la musique, les éclats de voix... Si le préfet de police ne fait pas respecter leur droit à la tranquillité publique, qui le fera ? Le gérant peut-il être

tenu pour responsable de l'agissement de ses clients ? C'est ce que dit la loi. L'article L3332-15 évoque des atteintes à l'ordre public « en relation avec la fréquentation de l'établissement ou ses conditions d'exploitation ». Dans le cas des Nuits Fauves, il y a eu des faits particulièrement graves. Trois personnes en danger de mort ! Il faut se mettre à la place des parents ! Les professionnels affirment que le milieu s'est considérablement assaini. Est-ce aussi votre sentiment ?

Oui je le pense. Mais il y a la lutte contre l'alcool. Et la consommation de substances toxiques. Ce n'est pas un hasard si le code sur lequel je m'appuie est le code de la santé publique. Ma volonté est de bien rappeler la responsabilité des uns et des autres, dans un esprit de concertation.

PROPOS RECUEILLIS PAR CH.R.

« On nous sanctionne pour des bricoles »

Patrick Malvaës, président du Syndicat national des discothèques et lieux de loisirs

En quoi les dernières fermetures administratives vous inquiètent-elles ?

PATRICK MALVAËS. Nous avons constaté une sévérité accrue et anormale de la part de la préfecture de police... qui n'est pas dans la tradition parisienne. Il y a toujours eu un dialogue assez nourri et plutôt fructueux entre les exploitants et la préfecture de police. Depuis quelques mois, ce n'est plus le cas. Ce qui nous inquiète, c'est qu'il n'y a pas de cause objectivement fondée, pas de défaut professionnel des exploitants, ce qui leur est reproché n'est pas lié à leur responsabilité directe : du bruit dans la rue, des attroupements, quelques voisins qui se plaignent... On ne parle pas de crimes, ni de viols. On nous sanctionne pour des bricoles !

Dans le cas des Nuits Fauves, trois personnes ont tout de même été hospitalisées entre la vie et la mort... Attendez... Moi, je tiens un établissement. Si quelqu'un vient chez moi, s'il prend de la came et s'il fait un malaise, ma responsabilité elle est où ? Un incident comme ça peut avoir lieu n'importe où, dans une cour de lycée, dans une salle de cinéma... On ne



peut pas être derrière chaque client. La responsabilité du consommateur ne doit pas être transférée vers les établissements. Si on veut protéger nos enfants, il vaut mieux les laisser sortir dans des structures encadrées comme les nôtres, qui ont pignon sur rue et qui recoivent des milliers de personnes, plutôt que dans des rave-partys ou dans des lieux alternatifs. En nous fermant, on prive les jeunes de défouloirs. Les fermetures administratives vont à l'encontre du but recherché.

Certains lieux sont connus pour des problèmes récurrents...

Il y a parfois des phénomènes de gravité évidente. Comme des établissements aux mains de voyous. Je ne dé-

fends pas ça du tout. Je constate que les fermetures concernent désormais des établissements honorablement reconnus, y compris dans les grands groupes parisiens, qui ont une proportion d'incidents très faible par rapport au nombre de clients qu'ils accueillent. Et pour des motifs futiles. Quant aux procédures contradictoires, elles sont plus formelles que réelles. Les fermetures administratives sont le fait du prince, c'est une prérogative d'Etat. Niez-vous les nuisances sonores dénoncées par de nombreux riverains ?

D'un point de vue purement technique, peut-être qu'il y a quelques défaillances : des isolements qui ne sont pas bons, des limiteurs qui ne sont pas bien réglés... Mais dans ce cas, on sait quelles sont les démarches à faire. Ce que je constate aussi, c'est qu'il y a une forme de racisme anti-jeunes. Nous sommes un pays vieillissant, avec une population âgée, il y a des plaintes liées à un conflit générationnel. Avant de fermer une entreprise, on doit réfléchir, car les discothèques ont une fonction économique, mais aussi sociale. Je ne peux pas penser qu'en quelques mois la situation soit devenue si terrible. Les professionnels attendent tous une offre de dialogue de la part de la préfecture.

PROPOS RECUEILLIS PAR CH.R.

8 826

Le nombre d'établissements « licence IV » à Paris.



380

Le nombre d'établissements « licence IV » qui ont une autorisation d'ouverture après 2 heures du matin.

200

Le nombre de discothèques « de type P » (60 % de la superficie utilisée pour la danse).

97

Le nombre de fermetures en 2017, sur 210, dans l'est parisien (XI^e, XVII^e et XX^e arrondissements).